Londres – un Afghan condamné en France pour le viol d’une fillette de 14 ans bloque son extradition, invoquant le risque de cellule inférieure à 3 m² dans les prisons françaises

16/09/2025 à 20h26



Le 15 septembre 2025, la presse britannique rapporte qu’Abdul Ahmadzai, 36 ans, ressortissant afghan condamné en France pour le viol d’une adolescente de 14 ans, tente d’éviter son extradition depuis le Royaume-Uni. Arrêté en vertu de l’Extradition Act 2003, il a été reconnu coupable par contumace en France et condamné à cinq ans de prison. La France a émis un mandat pour « viol sur mineur », mais l’homme conteste son renvoi, affirmant que ses conditions de détention pourraient violer l’article 3 de la Convention européenne des droits de l’homme, relatif à l’interdiction des traitements inhumains ou dégradants.

Lors de l’audience d’extradition à la Westminster Magistrates’ Court, son avocat a demandé que les autorités françaises précisent si Ahmadzai disposerait bien d’un lit et d’un espace minimum de trois mètres carrés. Selon la défense, certaines

prisons françaises souffriraient de surpopulation ou de problèmes électriques, rendant la situation incertaine. La représentante du gouvernement britannique a contesté, rappelant que le seuil pour démontrer une violation de l’article 3 était élevé et qu’aucun risque réel n’était établi.

La juge Joanna Matson a décidé d’ajourner son jugement sur l’extradition au 10 octobre 2025. Ahmadzai reste pour l’instant détenu au Royaume-Uni, dans l’attente de la décision finale.

Express

Vous